PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18H30 le mardi 9 février 2021 sur convocation de Madame le Maire.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2020
- ✓ Désignation du secrétaire de séance.

COMTES RENDUS

1° Approbation du compte rendu du CA du CCAS du 18 novembre 2020

ADMINISTRATION GENERALE

1° Création d'un espace sans tabac – 3 annexes

FINANCES

1° Avances de subventions
2° Subvention exceptionnelle à Coq in Jazz
3° Subvention exceptionnelle à paroles de femmes
4° Festival du livre : demande de subvention au Conseil Départemental
5° Demande subvention entretien des toitures de l'abbaye Saint-Michel
6° Demande subvention étude rénovation toitures de l'abbaye Saint-Michel
7° Demande de subvention pour des travaux complémentaires à l'église de Saint-Martin de Villecourtès
8° Modification de la délibération sur la demande de subvention concernant l'étude des infiltrations de l'abbaye Saint-Michel
9° Admission en non-valeur

RESSOURCES HUMAINES

1° Contrat adulte-relais
2° Création d'emplois permanents

3° Tickets restaurants 2021

A/ INFORMATIONS GENERALES

Informations Générales de Madame Le Maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune.

B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATIONS

I) COMMISSIONS

1) Compte rendu de la Conseil d'Administration du CCAS du 18 novembre 2020

Rapporteur : Philippe ISSARD

VOTE : à l'unanimité des membres présents

II) ADMINISTRATION GENERALE

1) Convention avec la Ligue Nationale Contre le Cancer pour la création d'espaces sans tabac

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le maire attire l'attention des élus sur l'étendue des dommages sanitaires que le tabagisme continue de causer en France - 73 000 décès par an, dont 45 000 par cancer - et rappelle que la Ligue Nationale Contre le Cancer s'efforce de limiter cette pratique en menant diverses actions d'information et de prévention, notamment auprès des jeunes publics.

La Ligue a ainsi lancé le label « Espace sans tabac », qui permet aux communes d'inscrire certains espaces publics fréquentés par les jeunes publics dans une démarche de « dénormalisation » du tabac dans la société.

Soucieuse de protéger les Gaillacois des effets nocifs du tabagisme, la Ville de Gaillac entend apporter son soutien aux actions menées par la Ligue Contre le Cancer.

Aussi, afin de réduire l'influence et l'impact des fumeurs aux abords de certaines écoles de la commune où le tabagisme est répandu, madame le maire propose aux élus la création de deux zones labellisées « espaces sans tabac » sur les lieux d'attente situés à l'entrée de l'école La Clavelle Vendôme et de l'école Louise Michel.

A cette fin, il est demandé aux élus d'autoriser madame le maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le comité du Tarn de la Ligue Nationale Contre le Cancer telle que jointe en annexe.

L'interdiction de fumer dans le périmètre de ces deux espaces sans tabac entrerait en vigueur au 1er mars 2021.

3 ANNEXES

Gabriel CARRAMUSA : « Pourquoi ne pas l'appliquer à toutes les écoles directement, pourquoi attendre ? »

Martine SOUQUET : « Je ne l'ai pas fait pour deux raisons : premièrement parce que je souhaitais procéder par étapes, en testant d'abord le dispositif pour éventuellement l'étendre par la suite ; et deuxièmement parce qu'il est compliqué de mettre en place ces zones aux abords des écoles maternelles, où il y a peu d'espace.
Nous allons placer sur ces zones des panneaux fournis par la Ligue contre le cancer. Ensuite, nous pourrons réaliser des marquages. »

Jean-Marc AGUERRE : « L'initiative est louable, mais je rejoins mon collègue : pourquoi ces zones non-fumeurs ne s'appliquent-elles pas aux collèges et aux lycées, qui comptent le plus grand nombre de jeunes fumeurs ? Et pourquoi pas le parc Pichery, qui est un lieu réputé pour différentes consommations, notamment de cigarettes ? »

Martine SOUQUET : « Comme je vous le disais, les zones anti-tabac ne sont pas encore très développées, il s'agit d'une expérimentation. Actuellement dans le Tarn, il n'y en a qu'une au Séquestre. Nous serons les seconds à en instaurer. J'ai commencé par ces deux écoles, pour faire un test de ce dispositif avant de l'étendre. Et vous avez tout à fait raison à propos des collèges et les lycées. »

Jean-Marc AGUERRE : « Quel est l'échéancier alors ? »

Martine SOUQUET : « Je vais voir avec la Ligue contre le tabac. Cela peut se faire rapidement. »

Corinne DARMANI : « Ne serait-ce pas plus judicieux de faire une campagne d'information et de prévention auprès des jeunes et des familles devant les écoles plutôt que d'imposer et d'interdire encore ? On subit depuis plusieurs mois des mesures limitant toujours plus nos libertés individuelles ; et même si, effectivement, l'intention qui vous anime madame le Maire est certainement louable, je crois que les Gaillacois et les Français en général, en ont assez d'être infantilisés, et qu'il faudrait plutôt faire de l'information et de la prévention avant de contraindre les personnes. »

Martine SOUQUET : « la campagne d'information et de prévention est faite par la Ligue contre le cancer, puisqu'ils organisent à Gaillac des réunions avec les jeunes gens pour les inciter à ne pas fumer ou à arrêter. »

Corinne DARMANI : « Donc en fait, l'information et la prévention ne marchent pas, puisqu'on est obligé d'interdire ? »

Martine SOUQUET : « malheureusement, cela ne fonctionne pas toujours »

Corinne DARMANI : « Je trouve que c'est dommage ».

Martine SOUQUET : « par ailleurs, il faut savoir que les enfants prennent la fumée des parents qui attendent devant l'école. Ce tabagisme passif n'est pas normal, et nous devons intervenir pour protéger les plus jeunes. »

Corinne DARMANI : « Personnellement, je vais donner juste un exemple : j'amène mon fils à l'école à vélo et les voitures m'envoient des gaz d'échappement dans le nez. Ils sont aussi nocifs que le reste. »

Martine SOUQUET : « C'est autre chose. »

Corinne DARMANI : « Oui, mais il faut en parler aussi. »

Dominique BOYER : « Nous avons aussi une zone non-fumeur sur l'aire de jeu du parc. Est-ce que des infractions y ont été constatées ? »

Martine SOUQUET : « Je ne sais pas. »

VOTE : UNE VOIX CONTRE

III) ***FINANCES***

1) Versement d'un acompte sur les subventions 2021

Rapporteur : Pierre TRANIER

Afin de leur permettre de régler les dépenses courantes du 1er trimestre 2021, Madame le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte, en cas de besoins, à valoir sur la subvention définitive qui sera attribuée au titre de l'exercice 2021, aux associations et organismes suivants :

- MJC	30 000 €uros
- CCAS	50 000 €uros
- UAG Rugby	20 000 €uros
- Paroles de Femmes	5 000 €uros
- Lou Mercat	10 000 €uros
- USG Football	10 000 €uros
- Association Sportive du Basket Gaillacois	10 000 €uros
- Association Mille et Une Récup'	3000 €uros

Jean-Marc AGUERRE : « Je crois me souvenir qu'au-dessus de 23 000€ de subventions, il faut une convention entre la commune et l'attributaire de ladite subvention. Est-ce que ces conventions sont à jour, est-ce qu'elles sont faites ? La Chambre régionale des comptes a sanctionné une commune pour non-production de ces conventions. Qu'est-il inclus dedans ? Parce que c'est intéressant : on peut y mettre de l'objet social, de l'intégration des jeunes des quartiers, on peut y inclure plein de choses. Je voulais savoir aujourd'hui quelle était votre philosophie concernant ces conventions s'il vous plait ? »

Martine SOUQUET : « ces conventions existent, elles sont établies au moment du vote du budget. Ce sont de simples documents, souvent de mise à disposition de locaux. Nous pourrons vous les présenter. »

Jean-Marc AGUERRE : « Donc ce ne sont pas aujourd'hui des outils de gestion du lien social ou de l'attractivité. On s'en sert juste pour distribuer des moyens techniques et financiers. Est-ce qu'on ne pourrait pas essayer d'y introduire davantage de qualitatif, comme à Rabatens ou même des communes plus petites ? »

Martine SOUQUET : « Nous pourrions effectivement. »

Dominique BOYER : « Est-ce que l'on peut nous expliquer la démarche de l'association Mille et Une Récup? Je vois qu'ils se sont installés au 62 avenue Charles de Gaulle. »

Martine SOUQUET : « c'est une recyclerie, un magasin de revente et un chantier d'insertion. »

Christelle HARDY : « Effectivement, aujourd'hui, nos conventions concernent essentiellement la mise à disposition de locaux. Mais le rôle social des associations est au cœur de notre partenariat et fait partie intégrante de nos échanges et de nos relations tout au long de l'année. Avant d'établir une convention, ou d'attribuer une subvention, nous étudions les interventions de nos partenaires associatifs. Cela n'est pas formalisé par écrit. Il est vrai que nous pourrions envisager de le faire à l'avenir. »

Jean-Marc AGUERRE : « C'est un outil très intéressant pour l'insertion des aînés, pour celle des plus jeunes à travers le sport, les activités culturelles ou celles liées au développement durable, par exemple. Il est possible d'intéresser les associations par des subventions qui évoluent en fonction des actions entreprises et des engagements pris, comme mutualiser les moyens de transport, utiliser les transports en commun, favoriser la citoyenneté, etc. Aujourd'hui ces enjeux-là sont présents à Gaillac, ils sont importants. Je pense que nous aurions tout intérêt à ce que les conventions soient dynamisées dans ce sens-là. »

Christelle HARDY: « Tout à fait. Nous travaillons actuellement avec le service des sports à une refonte des critères de subventions pour y intégrer cette réflexion. Lors de la prochaine commission sport/associations, à laquelle vous serez d'ailleurs invité, nous pourrons échanger là-dessus. »

Francis RUFFEL : « dans tous les cas, les statuts sont demandés dans le dossier de subvention. Une précision concernant Mille et Une Récup : il s'agit d'une part une recyclerie qui œuvre dans le champ du développement durable, et d'autre part, pour répondre à monsieur Aguerre, un chantier d'insertion avec d'ores et déjà l'emploi de 5 personnes. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2) Versement d'une subvention exceptionnelle à Coq in Jazz

Rapporteur : Pierre TRANIER

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association Coq In Jazz une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'organisation de l'édition 2020 du festival Coco Jazz.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

3) Versement d'une subvention exceptionnelle à Paroles de Femmes

Rapporteur : Pierre TRANIER

Dans un contexte de crise sanitaire qui aggrave la situation sociale des personnes en difficulté et génère de nombreuses demandes d'accompagnement, madame le maire propose aux élus d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à Paroles de Femmes, association de soutien aux femmes victimes de violences conjugales.

Gabriel CARRAMUSA : « je me félicite de cette subvention exceptionnelle. Effectivement les violences faites aux femmes ont augmenté de 43% entre le mois de janvier et le mois d'octobre 2020, en lien effectivement avec la crise sanitaire en cours. Par contre je voudrais profiter de cette délibération pour savoir si la commune pouvait réfléchir à une allocation pour les jeunes, puisque c'est une autre tranche de la population qui se retrouve en grande difficulté dans ce contexte de crise sanitaire. Je pense notamment aux étudiants, mais pas uniquement. Certaines communes ont alloué aux étudiants résidant sur la commune, ou qui y sont rattachés fiscalement, une aide de 100 €, et de 150 € pour les boursiers. Donc je voudrais savoir si l'on pourrait envisager à Gaillac une telle mesure. »

Martine SOUQUET : « Il est vrai que nous n'avons pas beaucoup d'étudiants sur la commune, mais nous allons y réfléchir. Nous vous donnerons la réponse. »

Gabriel CARRAMUSA : « Saran dans le Loiret, commune d'une strate à peu près équivalente à celle de Gaillac, a mis cette allocation en place. Ils ont également adopté un vœu, mais je ne vais pas insister là-dessus, puisque ma dernière initiative n'avait pas trop porté. »

Dominique BOYER : « Au niveau du CCAS, est-ce qu'il y a un rapprochement particulier avec Paroles de Femmes ? ».

Christian PERO : « nous travaillons ensemble main dans la main depuis le commencement. Cela se passe très bien avec eux, il n'y a pas de problème. Nous avons évoqué récemment la question du logement des personnes qui s'apprêtent à partir. Contrairement à ce que nous pouvions penser, elles ne partent pas d'un seul coup, tout est méticuleusement préparé en amont par Paroles de femmes, ce qui représente franchement un travail considérable. »

Dominique BOYER : « Ces personnes n'utilisent donc pas le logement d'urgence ? »

Christian PERO : « Non. C'était justement le sujet de notre discussion avec Parole de Femmes, qui nous a confirmé qu'au moment du départ, tout était prêt. Cela ne se fait pas à l'improviste. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

4) Festival du livre 2021 – demande de subvention au Conseil départemental

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gaillac organise chaque année le 1er week-end d'octobre le Festival du livre, cette année les 2 et 3 octobre 2021.

Afin de mener à bien et conforter cet événement culturel, une demande de subvention de 2 000 euros est adressée au Conseil départemental du Tarn.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

5) Demande de subvention concernant l'entretien des toitures des bâtiments de l'abbaye Saint-Michel

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'adresser à l'Etat (DRAC) une demande de subvention aux meilleurs taux possibles pour une opération d'entretien des toitures des bâtiments de l'abbaye Saint-Michel, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 40 000 € H.T.

Subvention État (20 %) : 8 000 €

Ville de Gaillac (80 %) : 32 000 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Jean-Marc AGUERRE : « Cela fait plusieurs fois que nous passons des délibérations concernant l'abbaye, ce qui est tout à fait normal. Pouvez-vous nous dresser un état des lieux ? Combien d'argent a été dépensé pour ces travaux depuis 6 ans. Combien cela a-t-il coûté au total ? »

Martine SOUQUET : « Non, les délibérations que nous votons depuis 2014 concernent l'abbatiale. Là il s'agit de l'abbaye. »

Alain SORIANO : « Il faut en revenir aux fondamentaux, et faire la distinction entre l'église abbatiale et l'ancien couvent que l'on appelle l'abbaye. Cette délibération concerne la toiture qui est perpendiculaire à celle de l'abbatiale, là où se trouve la maison des vins. »

Jean-Marc AGUERRE : « Pardonnez le mécréant que je suis, mais moi je veille sur argent public, donc je voudrais comprendre l'ensemble. Nous parlons d'un ensemble religieux, appelons-le comme il est. »

Martine SOUQUET : « Non. Actuellement, c'est la maison des vins. »

Jean-Marc AGUERRE : « Une abbaye et une abbatiale, quelque part, c'est plutôt religieux et moins laïque que religieux. »

Martine SOUQUET : « Peut-être. Mais actuellement, l'abbaye n'est plus une abbaye. »

Alain SORIANO : « Monsieur Aguerre, ce qui nous intéresse c'est le patrimoine, qu'il soit religieux ou pas. »

Jean-Marc AGUERRE : « J'entends, mais je me demande combien aujourd'hui tout cela a coûté au contribuable, qu'il soit national où Gaillacois, régional ou départemental. »

Alain SORIANO : « Mais si vous avez suivi régulièrement les travaux précédents, dans les comptes rendus vous avez tous les chiffres, donc penchez-vous sur ces chiffres et vous ne vous poserez plus la question. »

Jean-Marc AGUERRE : « Monsieur Soriano, je ne suis élu que depuis le mois d'octobre 2020 ; vous êtes là depuis 6 ans ; donc je pense qu'aujourd'hui vous connaissez vos dossiers. Je posais simplement une question légitime et sans vouloir ouvrir une guerre de religions. Moi je pose des questions sur l'usage de l'argent public. »

Alain SORIANO : « Nous organiserons une réunion spéciale sur l'abbaye Saint-Michel, c'est à dire tout l'ensemble. Nous séparerons les travaux de l'abbatiale qui viennent de se terminer et dont les chiffres sont notoires, de l'abbaye, dont la toiture n'a jamais été remaniée depuis 1995 et qui par conséquent présente des fuites. Si vous montez au deuxième étage, vous verrez que le plafond est tombé par endroits. Je veux dire que chacun doit prendre sa part de responsabilité dans l'entretien du patrimoine. »

Jean-Marc AGUERRE : « nous sommes entièrement d'accord, et nous travaillons toujours pour les suivants. Moi, je posais une question sur le coût total et rien de plus. »

Martine SOUQUET : « pour l'instant, la rénovation de l'abbaye n'a rien coûté puisque pratiquement rien n'a été fait. Nous entamons la rénovation de la toiture. L'abbatiale c'est une chose, l'abbaye c'est une autre chose. »

Alain SORIANO : « nous vous donnerons les chiffres exacts au centime près. »

Martine SOUQUET : « d'autre part, je vous le rappelle, la maison des vins est installée au niveau de l'abbaye. Nous avons le devoir de réparer la toiture à cause de ces fuites. »

Jean-Marc AGUERRE : « Ma question était bien claire, elle portait sur le coup général et pas sur l'opportunité que je ne conteste pas. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

6) Demande de subvention pour une étude concernant la rénovation de toitures des bâtiments de la Maison des Vins à l'abbaye Saint-Michel

Rapporteur : Pierre TRANIER

Suite aux constats établis par rapport à ces toitures, une étude comprenant un diagnostic et une maîtrise d'œuvre est à effectuer par un architecte du patrimoine, le bâtiment étant inscrit au titre des Monuments historiques.
Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC), selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 19 584 € H.T.

Subvention État (40 %) : 7 834 €

Ville de Gaillac (60 %) : 11 750 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

7) Demande de subvention pour des travaux complémentaires à l'église de Saint-Martin de Villecourtès

Rapporteur : Pierre TRANIER

Suite aux constats établis par rapport à d'importantes infiltrations d'eau dans le bâtiment, des travaux de plâtrerie, de menuiserie et de maçonnerie sont indispensables, complémentairement aux travaux de toiture déjà adoptés.
Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DETR) et du Conseil départemental, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 47 347 € H.T.

Subvention État (30 %) : 14 204 €

Conseil Départemental (20 %) : 9 469 €

Ville de Gaillac (50 %) : 23 674 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Dominique BOYER : « quand sera réparée la toiture de Saint-Martin ? »

Martine SOUQUET : « Les travaux devaient commencer le 15 février, mais finalement ils viennent de débuter ».

Jean-Marc AGUERRE : « la régie ne peut pas réaliser ce genre de travaux ? Nous n'avons plus de couvreur, nous n'avons plus de charpentier ? »

Martine SOUQUET : « nous n'avons ni charpentier ni couvreur. »

Jean-Marc AGUERRE : « Il n'y en a plus ? D'accord. »

Martine SOUQUET : « cela fait longtemps qu'il n'y en a plus. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

8) Modification de la délibération du mardi 8 septembre 2020 relative à la demande de subvention pour une étude sur les infiltrations d'eau au musée de l'abbaye Saint-Michel

Rapporteur : Pierre TRANIER

En raison de nouveaux critères de financement, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès du Conseil Départemental pour l'étude préalable aux travaux et selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 9 570 € H.T.

Subvention Conseil Départemental (50 %) : 4 785 €

Ville de Gaillac (50 %) : 4 785 €

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

9) Admission en non-valeur

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de Gaillac a établi une liste de produits qui, malgré les relances et les poursuites, sont devenus irrécouvrables (insuffisance d'actif suite à liquidation notamment) ou représentent des petits reliquats ou des sommes trop faibles pour engager des poursuites.

Ces produits représentent pour le Budget Principal, un montant de 80 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

Un mandat sera émis au compte 6541.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

IV) ***RESSOURCES HUMAINES***

1) Création d'un poste adulte-relais

Rapporteur : Pierre TRANIER

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le code du travail notamment ses articles L.5134-100, L.5134-101, L.5134-102 à L.5134-107,
Vu le décret n°2013-54 du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes relais,
Vu la circulaire DIV/DPT-IEDE n°2002-283 du 3 mai 2002 relative à la mise en œuvre du programme adultes relais,

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Ville de Gaillac a sollicité auprès de la Préfecture l'attribution d'une convention adulte relais concernant un poste de médiateur tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de Gaillac pour laquelle elle a reçu un avis favorable.

Madame le Maire indique que l'adulte-relais interviendra principalement dans les quartiers prioritaires "politique de la ville" (Catalanis et Lentajou) et sera chargé(e) de :

- mettre en œuvre les orientations du CLPSD en matière de tranquillité publique,
- renforcer le lien entre les habitants, le service public de la Mairie et les différentes institutions du territoire.

Considérant que dans le cadre de ce recrutement, il est nécessaire de conclure avec l'Etat une convention visant à préciser les engagements réciproques et détaillant le type de missions, la mise en œuvre du recrutement, du suivi, et les modalités d'organisation des formations,

Considérant que le financement du poste est pour partie assuré par l'Etat, sur la base d'une aide annuelle, pendant une durée de trois ans, renouvelable une fois,

Considérant que, parallèlement, la Commune, en tant qu'employeur, s'engage à encadrer et accompagner l'adulte relais dans un parcours de formations, ainsi qu'à l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel afin de lui permettre de sortir du dispositif dans les meilleures conditions possibles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le recours au contrat Adultes-relais dans les conditions susmentionnées,
- **d'approuver** la convention à intervenir avec l'Etat pour le recrutement,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document administratif et financier relatif à ce dispositif,
- **d'ouvrir** les crédits nécessaires au budget communal.

Gabriel CARRAMUSA : « il y a 3 critères je crois pour bénéficier de ce type d'emploi "adulte-relais" : avoir plus de 30 ans, résider dans un quartier prioritaire, et être sans emploi ou bénéficier d'un CUI-CAE. Donc je voulais savoir si vous recruteriez en priorité quelqu'un qui habite déjà l'un des deux quartiers prioritaires »

Martine SOUQUET : « Il y a deux quartiers prioritaires en effet, Catalanis et Lentajou. »

Gabriel CARRAMUSA : « donc il me semble important que soit recruté un habitant de ces quartiers-là, afin d'établir plus facilement le dialogue et de créer un lien de confiance. »

Francis RUFFEL : « vous avez raison, c'est tout l'enjeu. Je précise que l'un des trois critères est que l'adulte relais habite un quartier prioritaire mais pas forcément le nôtre. La difficulté est de trouver un candidat qui puisse répondre à l'ensemble de ces critères. Nous en avons reçus plusieurs que nous n'avons pu recruter. Une candidate répond à deux de ces critères – avoir moins de 30 ans et être sans emploi – mais ne réside pas dans un quartier prioritaire. La Préfecture nous a accordé une dérogation pour effectuer ce recrutement : la convention est en cours de signature. »

Gabriel CARRAMUSA : « il y a un référent par quartier au sein de votre majorité. Je ne sais pas qui s'occupe de Catalanis. Mais par contre, il serait bon qu'un élu aille faire un tour dans ce quartier. Nous y avons déambulé le week-end dernier avec Mme Meroni, pour discuter avec les habitants. Franchement, il y a plein de petites choses qui ne coûtent rien mais qui limiteraient chez eux le sentiment d'abandon. Je tenais à vous le dire. Ce serait vraiment important, sans attendre l'arrivée de ce médiateur, d'aller faire un tour dans le quartier, de discuter avec les habitants. Nous avons pu identifier 4 ou 5 choses qui pourraient être réalisées tout de suite. Par exemple, concernant le toboggan, je ne sais pas qui a eu la brillante idée de mettre des copeaux de bois pour amortir les chocs en cas de chutes, mais il se trouve que les chats aiment beaucoup ce matériau pour faire leurs besoins. Il y a aussi une espèce de bidon complètement rouillé où les gamins peuvent se blesser. Une clôture limitrophe - je ne sais pas si elle appartient au domaine public ou privé - est prête à se casser la figure. Les gros piliers en béton me paraissent aussi une source possible d'accident pour un enfant qui s'y suspendrait. Il y a plein de petites choses à faire. Il faut y aller, il faut discuter avec les habitants. »

Francis RUFFEL : « le quartier prioritaire correspond en fait à ces 2 cités de Lentajou et de Catalanis. Aujourd'hui, il est vrai que nous sommes plus présents sur la cité de Lentajou, avec le programme de rénovation urbaine que vous connaissez. Pour autant, nous ne délaissons pas Catalanis. Parallèlement au recrutement du médiateur tranquillité publique, nous venons d'embaucher au titre de la politique de la ville une médiatrice citoyenneté chargée des relations avec le quartier prioritaire. Elle est en place depuis maintenant 2 mois et va rayonner sur les 2 quartiers. Vous avez raison, Catalanis est un quartier qu'il faut reprendre en main, y compris avec le bailleur social Tarn Habitat. Nous pourrons en discuter lors de commissions. Il n'y a pas de souci avec ça bien sûr. »

Alice GAUTREAU : « en me renseignant sur les quartiers prioritaires, j'ai remarqué que Lentajou et Catalanis n'apparaissent pas sur le site du SIG, le site officiel gouvernemental. Et je me demandais pourquoi ? Est-ce qu'ils sont vraiment classés quartier prioritaire ? Comment fait-on pour avoir un quartier prioritaire ? Le site du SIG répertorie dans le Tarn deux quartiers à Albi, deux quartiers à Castres, un à Carmaux et un à Aussillon. Mais il n'y en a pas à Gaillac et à Graulhet. »

Francis RUFFEL : « Alors c'est sûrement un ancien site, parce que Graulhet et Gaillac se situent bien dans le périmètre de la politique de la ville, au travers de ces quartiers prioritaires. C'est l'Etat qui les désigne, ce n'est pas nous qui le sollicitons pour que ces quartiers-là deviennent prioritaires. A Gaillac, il y a un seul quartier de ce type qui englobe Catalanis et Lentajou, en passant par Saint-Jean. »

Thomas DOMENECH : « effectivement, il suffit de se déplacer à Catalanis pour comprendre qu'il n'y a pas d'entretien. Les espaces verts sont dans un état lamentable. Les gens ont un sentiment d'abandon pour dire les choses clairement. D'autre part, la sociologie est en train de changer, avec des problèmes nouveaux qui ne se posaient pas auparavant. C'est aussi un secteur qui rajeunit. Donc il est très clair qu'il y a une responsabilité de Tarn Habitat, puisque ce sont quand même eux les propriétaires. Je pense que pour les espaces verts par exemple, il y a urgence à replanter, entretenir un minimum, nettoyer. D'autre part, si j'en crois le dernier audit social sur la ville de Gaillac, 50% de l'habitat social se situe en centre-ville, où il y a eu beaucoup de programmes de défiscalisation. Par ailleurs, nous évoquons souvent les étudiants dont les organisations relaient les problématiques de précarité, mais Gaillac compte beaucoup plus de jeunes travailleur précaires, intérimaires, qui, du fait du ralentissement de l'activité économique, sont dans une situation très difficile et n'ont pas de solution. Or, nous trouvons plus souvent ces publics-là en centre-ville qu'à Catalanis ou Lentajou. Ces personnes ont effectivement du mal aujourd'hui à se nourrir, et ressentent durement le confinement en termes de sociabilité parce qu'on ne vit pas cette situation de la même manière à 50 ans et à 20 ans. Nous commençons à détecter des problématiques sociales lourdes sur ces jeunes travailleurs parce que la jeunesse est quasiment soumise sur le marché du travail à un passage obligé par la précarité, par l'intérim, par les CDD. Souvent, ils n'ont pas pu créer de droits à l'indemnisation chômage, et se retrouvent sans revenu depuis mars, parce qu'on les a oubliés. Il serait important que le CCAS se penche sur cette difficulté-là, parce que ce ne sont pas des publics qui se tournent forcément vers les systèmes sociaux. Nous avons aussi détecté des problèmes sanitaires, c'est-à-dire qu'ils ne se soignent plus et qu'il faudrait, dans ce cadre-là, une démarche plutôt proactive. Nous partageons tout à fait l'idée d'une allocation pour les aider, mais au-delà de ça, une réflexion est nécessaire au sein du CCAS pour aller au-devant de ces populations qui sont en train de s'enfermer dans une misère sociale et relationnelle, et qui ont le sentiment d'être abandonnées. Parce qu'effectivement, il faut s'occuper des étudiants, sur la situation desquels nous ont alertés la presse et les organisations. Mais il y a eu peu de communication sur les apprentis et les jeunes travailleurs, notamment les moins diplômés. Je dis ça parce que j'en vois de plus en plus de par mon activité professionnelle. Et il est vrai que Gaillac concentre plus de jeunes travailleurs que d'étudiants. Donc nous avons certes besoin de médiation dans les quartiers, plutôt que de systèmes répressifs, mais il nous faut aussi de la médiation et de l'intervention sociale dans le centre-ville où la paupérisation s'accélère, notamment autour des quartiers de la Clavelle, de la gare et du centre, autour de la rue Portal et des rues adjacentes. »

Francis RUFFEL : « Il ne faut pas penser non plus que l'action des médiateurs dont je viens de parler se limite aux quartiers prioritaires. Bien entendu, pour nous, il n'y a pas de frontière entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville. »

Martine SOUQUET : « nous avons toujours dit qu'après la rénovation de Lentajou, pour ce qui est des espaces publics, nous lancerions des projets sur Catalanis. »

Thomas DOMENECH : « Je dis cela parce qu'il y a quand même à mon sens des urgences, c'est-à-dire que nous pouvons envoyer très vite une équipe municipale s'occuper des espaces verts de Catalanis. Cela fait des années que ça dure. Pour les habitants, cela devient quand même un peu humiliant. Ils n'ont pas l'impression d'être des citoyens comme les autres. Ensuite il y a une autre urgence dans la ville, ce sont les déchets qui s'amassent. Nous entendons deux discours de la part des habitants : ceux qui se plaignent du fait que les containers enterrés sont pleins et que les déchets s'accumulent autour ; et ceux qui nous signalent que certaines

zones d'immeubles locatifs n'ont pas de local poubelle, je pense notamment à la rue des frères Delga ou au quartier des 7 fontaines. Je pense qu'on pourrait parfois envoyer un camion… »

Martine SOUQUET : « Alors ça nous le faisons ! Mais les incivilités sont énormes à Gaillac monsieur. Nous travaillons justement avec Trifyl et l'Agglomération pour revoir ces systèmes d'alvéoles enterrées qui ne sont effectivement pas très propres. Mais ça n'est pas de notre ressort puisque c'est l'Agglomération qui les gère avec Trifyl. Nous avons demandé à ce que ces alvéoles soient nettoyées beaucoup plus fréquemment. Un travail est mené là-dessus, et sur les incivilités aussi. J'ai demandé à ce que l'on verbalise les auteurs des dépôts sauvages. Le problème est que bien souvent nous ne les retrouvons pas. »

Thomas DOMENECH : « nous sommes d'accord, il y a des incivilités. Mais ça n'est pas la seule problématique. Il y a des sujets de fond, comme le fait que certains immeubles n'ont pas de local poubelle, ce qui conduit automatiquement les résidents à sortir leurs déchets. Donc il existe un faisceau de facteurs qui relèvent pour certains du comportement individuel, mais aussi d'une structuration et d'une politique municipale. On ne peut pas tout le temps se cacher derrière les incivilités et l'indiscipline. »

Martine SOUQUET : « Non, ce n'est pas ce que nous faisons. Mais il faut reconnaitre qu'il y en a beaucoup ! »

Thomas DOMENECH : « Je ne parle pas pour vous, mais la seule explication donnée aujourd'hui c'est l'incivilité. C'est une partie du problème, mais cela ne règle pas tout. Nous sommes face à un problème de positionnement, de taille et de réglementation. Quand on fait des immeubles, quand on transforme des maisons en locatif, il faut s'assurer d'avoir prévu un emplacement à l'intérieur pour des containers poubelles. Sinon cela devient très vite compliqué. »

Martine SOUQUET : « Je suis d'accord avec vous. »

Jean-Marc AGUERRE : « Le débat est très intéressant. Il existe un outil qui pourrait répondre un peu à tous ces problèmes, les jeunes sans emploi, les quartiers abandonnés, et que l'on trouve dans beaucoup de communes de 15 000 ou 20 000 habitants : la régie de quartier. Ce sont des habitants, organisés en association, qui s'occupent par exemple de l'entretien des espaces verts, répondent à des préoccupations liées au cadre de vie et au bien-être. Cela se voit au Mirail, je l'ai vu à Auch, à Tarbes. C'est un très bon outil, et je crois qu'aujourd'hui on pourrait peut-être s'y intéresser. »

Dominique HIRISSOU : « Je voulais dire que tout nouveau projet de lotissement doit intégrer un local poubelle ; c'est d'ailleurs le premier sujet abordé, puisque sans local, le projet est refusé. Mais ce qu'il faut prendre en considération quand même, c'est que la ville a beaucoup changé et s'est beaucoup étendue en dix ans. Nous sommes désormais en SPR, secteur patrimonial remarquable, et les poubelles ne sont plus forcément placées aux bons endroits. Donc il y a un problème d'emplacement des poubelles, d'incivilité c'est vrai, de croissance démographique, puisque nous en sommes presque à 16000 habitants. Par contre, les locaux poubelles dans les nouveaux lotissements, ce n'est plus un problème. »

Thomas DOMENECH : « Dans les lotissements. Mais sur le fond nous sommes d'accord, la ville change. C'est bien ce que je disais, donc il faut s'y pencher et rapidement parce qu'on sent que les Gaillacois sont assez tendus sur le sujet. »

Martine SOUQUET : « Nous avons des élus à l'œuvre sur ces thématiques, qui travaillent avec l'Agglomération, avec Trifyl, pour améliorer la situation, parce qu'effectivement cela ne peut plus durer. »

Thomas DOMENECH : « Je pense que les gens qui s'occupent de nos déchets s'en plaignent aussi de plus en plus, avec des situations complexes à gérer en termes de ramassage. Donc je pense qu'il faut se pencher aussi sur ce problème avec l'Agglomération, parce que pour le moment nous ne voyons rien venir. »

Gabriel CARRAMUSA : « Puisque nous en sommes aux ordures ménagères, je n'ai pas eu l'occasion de le vérifier mais on nous a rapporté également que le tri sélectif n'était plus effectué sur le quartier de Catalanis. Ce n'est pas vrai ? Plusieurs habitants nous l'ont dit. »

Christian PERO : « on nous a rapporté cette information également, mais ce n'est pas vrai : le tri est bien effectué. »

Gabriel CARRAMUSA : « Nous vérifierons. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2) Création d'emplois permanents

Rapporteur : Pierre TRANIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,
Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,
Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires eux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois permanents définis dans le tableau ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée :

EMPLOIS A CREER				
Nb de poste	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Bâtiment	Electricien	Adjoint technique	Temps complet
1	Espaces verts	Jardinier des terrains de sports	Adjoint technique	Temps complet

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction du grade indiqué précédemment.

Madame le maire propose aux élus du conseil municipal :

- **d'adopter** la proposition du Maire,

- **de modifier** comme défini précédemment le tableau des emplois,

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,

Les emplois crées pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée selon l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

3) Tickets restaurant 2021

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer, pour l'année 2021, à chaque agent ayant plus de 3 mois d'ancienneté au 01/01/2021, un montant de tickets restaurant de :

- 375 euros, soit 75 tickets de 5 euros pour un agent à temps plein et pour un temps non complet supérieur ou égal à 50 %
- 250 euros soit 50 tickets de 5 euros pour un agent à temps non complet inférieur à 50 %.

Il ne sera pas attribué de tickets restaurant aux emplois saisonniers ou occasionnels.
Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation des agents pour ces tickets restaurant de la manière suivante :

Rémunération nette imposable de l'agent	% part patronale	% part agent
≤1500 euros	60%	40%
1500 euros ≤ R≤ 2000 euros	55 %	45 %
≥ 2000 euros	50 %	50 %

Jean-Marc AGUERRE : « Il aurait été appréciable que ces questions-là soient évoquées en commission des affaires générales ; il y a une commission pour ça je crois ? »

Martine SOUQUET : « cela a été évoqué en comité technique. »

Jean-Marc AGUERRE : « Mais il y a une commission municipale sur les affaires générales, l'administration, et les finances je crois. Donc il n'y a pas eu de commission d'élus portant sur les affaires générales, notamment le personnel, nous sommes bien d'accord ? Ou bien, comme je ne suis là que depuis trois mois, peut-être que cela s'est passé avant, je ne sais pas ? »

Philippe ISSARD : « Monsieur Aguerre, c'est le comité technique qui s'occupe des ressources humaines. »

Jean-Marc AGUERRE : « Oui mais ça c'est au niveau administratif, monsieur Issard je crois. Je parle au niveau des élus, comme pour le développement durable, comme pour les affaires scolaires. »

Martine SOUQUET : « Cela a été abordé en comité technique, avec les syndicats, et fait d'un commun accord. »

Philippe ISSARD : « On ne peut pas multiplier le nombre de commissions monsieur Aguerre pour attribuer des tickets restaurant. Un comité technique est souverain, il a voté en la matière, et nous appliquons le procès-verbal du comité technique, ni plus ni moins. »

Jean-Marc AGUERRE : « cela a un impact financier, nous recrutons du personnel, et cela se débat avec les élus dans une commission. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je confirme que cela a été validé en comité technique. Par contre je m'inscris quand même en faux avec monsieur Issard, puisqu'il y a une commission finances et ressources humaines. Rien n'empêche la réunion de cette commission pour discuter de ce type de sujet. Enfin ce n'était pas le sens de mon intervention. Nous passons de 50 à 75 tickets pour les agents, très bien. Par contre il y a environ 220 jours ouvrés dans une année, donc cela veut dire un ticket tous les 3 jours. Moi je suis quand même étonné qu'il y ait aussi peu d'efforts pour les agents. Cela a été discuté effectivement en comité technique puisque les agents réclamaient un alignement de la participation de la commune pour leur prévoyance et leur complémentaire santé, sur la communauté d'agglomération. Monsieur Tranier a dit que cela ferait partie des discussions éventuelles pour 2022. Donc il ne se passera rien cette année. Encore une fois, le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis plus de 10 ans. J'avais noté le coût total de l'alignement : 25 000 € au global, entre la prévoyance et la complémentaire santé. Donc nous aurions pu faire l'effort d'aligner au moins l'une des deux prestations sur l'Agglomération, ce qui aurait été de l'ordre de 7000 € par an pour la mutuelle. Il me semble que Gaillac peut faire cet effort. Cela aurait été un signe fort envoyé à ses agents, dont le point d'indice, encore une fois, est gelé depuis 10 ans, et même plus. »

Martine SOUQUET : « pour les tickets restaurant, beaucoup d'agents habitent sur Gaillac et vont manger chez eux. »

Gabriel CARRAMUSA : « vous savez très bien madame Souquet que les tickets restaurant peuvent servir auprès des commerçants locaux ».

Martine SOUQUET : « Mais à la base, un ticket restaurant ce n'est pas fait pour ça ! »

Philippe ISSARD : « Juste une précision monsieur Carramusa, vous auriez pu faire cette plaidoirie durant le comité technique. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je l'ai faite monsieur Issard. »

Philippe ISSARD : « Il me semble qu'elle était bien plus timide qu'aujourd'hui. »

Gabriel CARRAMUSA : « donc vous me demandez d'être plus incisif pour la prochaine réunion du comité technique. D'accord, c'est noté. »

Philippe ISSARD : « plus cohérent ».

Gabriel CARRAMUSA : « Je suis très cohérent puisque je suis intervenu en comité technique pour relever ces deux points : le nombre de tickets restaurant et l'alignement de la commune quant à sa participation par rapport à la communauté d'agglomération. »

Philippe ISSARD : « Je maintiens, de manière beaucoup plus timide qu'aujourd'hui. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je serai plus incisif. D'accord. Je vous remercie pour vos conseils. »

Jean BATAILLOU : « Je vais intervenir par rapport à ce que dit monsieur Gabriel Carramusa, et rebondir sur ce que vient de dire monsieur Issard. Moi je suis très heureux que nous ayons cette discussion en conseil municipal parce que je ne fais pas partie du comité technique. Ici c'est une enceinte démocratique dans laquelle nous avons le droit de nous exprimer de la façon dont nous le souhaitons. Et si nous ne pouvons porter la parole des différents groupes en commission, le conseil municipal est le lieu du débat. Si cela ne vous convient pas, il ne faut pas être ici monsieur Issard. »

Philippe ISSARD : « Débattre est une chose monsieur Bataillou, se donner en spectacle en est une autre. Et actuellement vous vous donnez un spectacle. »

Jean BATAILLOU : « je ne pense pas que je me donne en spectacle, j'interviens à bon escient et rarement. »

Philippe ISSARD : « je parlais d'une manière générale de votre groupe. »

Thomas DOMENECH : « Pour ce qui est des tickets restaurant et de la mutuelle, nous avions été sollicités par les organisations syndicales de la mairie lors de la campagne électorale, cette revendication-là émanant essentiellement de ces dernières. Il faut reconnaître leur rôle dans ce combat-là, même si bien sûr les instances sont importantes. Mais enfin, pourquoi 75 jours ? C'est complètement illisible. Il nous semble qu'effectivement, les efforts financiers (… 1:13:23 micro saturé...)
Donc effectivement, nous avons largement les moyens, et de toute façon nous viendrons forcément à un alignement par le haut entre l'Agglomération et la municipalité en termes de traitement des agents.
Ensuite, il est exact qu'il aurait mieux valu en parler en commission. Pour les tickets restaurant, nous avions fait le calcul durant la campagne : c'est largement jouable pour la ville de Gaillac. Surtout qu'en termes de poids de ressources humaines par rapport aux villes de même strate, nous sommes quand même largement en dessous. Ce qui veut dire que les agents de la ville travaillent beaucoup, parce que nous sommes loin d'être en surplus d'effectifs.
Se pose aussi la question des activités sociales et culturelles, et éventuellement celle d'un comité d'établissement pour les agents de la mairie. C'est aussi une de leurs revendications. C'est ce qu'ils demandaient, soit par adhésion auprès d'une structure publique, soit par un comité propre. Je crois que c'est aux organisations syndicales de le choisir et de le décider. Mais il faudrait aussi relancer la discussion assez rapidement avec elles sur ce sujet-là, puisqu'il fait partie intégrante de ces droits que notre histoire a accordé au salariat et aux agents de la fonction publique. Et moi, j'en fais partie. Par ailleurs, je confirme que cela fait beaucoup plus de 10 ans que le point d'indice est gelé, puisque cela date quasiment du mandat Sarkozy, donc 2008 ; ce gel a été reconduit par tous les gouvernements successifs. Et il faut que les gens sachent aussi que les traitements dans la fonction publique territoriale ne sont pas excessivement élevés, notamment sur les postes d'exécution des catégories C et B. Donc il faudrait quand même régler ce problème-là, sereinement, et surtout par une discussion avec les

organisations syndicales des agents de la mairie, qui sont les premières concernées. Donc sans vouloir nous substituer à elles, c'est l'appel que nous lançons. Il faut absolument régler ce problème-là assez rapidement.
Et puisque nous en sommes aux ressources humaines, j'ai des questions. Les élus, quasiment à l'unanimité - puisque je pense être le seul à avoir voté contre - souhaitaient transférer la compétence scolaire à l'Agglomération. Or, il semblerait qu'il y ait quand même encore des agents des écoles qui travaillent pour la mairie et dépendent de l'Agglomération. Donc j'imagine que si c'est le cas, cela doit être compensé quelque part. Peut-être pas ce soir, parce que je comprends bien que vous n'avez pas les informations, mais si lors d'une commission ou lors d'un conseil municipal, nous pouvions avoir un éclaircissement sur le fonctionnement de ce transfert de compétence à l'Agglomération, ce serait appréciable. Parce que j'ai l'impression que personne n'y comprend plus rien, y compris les agents, puisque certains relèvent de la mairie, d'autres de l'Agglomération, et que la confusion règne sur ce volet-là. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Martine SOUQUET : « madame GAUTREAU, je voulais vous dire que monsieur DRILHOLE a vérifié sur le site du gouvernement : les quartiers prioritaires, que ce soit à Gaillac ou à Graulhet, ne figurent pas dans la liste. Par contre, vous les trouverez dans la cartographie. Je voulais aussi vous dire aussi par rapport à certaines informations que l'on nous reproche parfois de ne pas donner, le service communication a créé ce que l'on appelle Actu Gaillac. Vous avez dû recevoir un mail le 19 janvier à ce sujet. Nous vous donnions quelques informations, notamment sur la vaccination. »

Je vais maintenant répondre à une question écrite de Dominique Boyer au sujet du Festival des lanternes et à vos propres interrogations. J'ai répondu, je vous le rappelle quand même, à vos différentes demandes lors d'une réunion où étaient présents monsieur Carramusa, monsieur Domenech, monsieur Boyer et monsieur Bataillou. On a pu échanger et j'ai pu répondre à vos questions. Donc je le redis ici, nous avons reçu un courrier de la part de Lantern Group, qui est le groupe chinois, nous informant qu'il dénonçait le contrat de partenariat avec la ville de Gaillac. J'ai bien évidemment pris acte de ce courrier, je ne pouvais pas faire autrement. Par contre, j'ai répondu en indiquant que je me laissais la possibilité de demander un conseil juridique pour défendre les intérêts de la ville et vérifier si cette rupture de contrat avait été faite dans les normes. J'ai donc consulté un cabinet d'avocats le 2 février et j'attends de voir quelles seront leurs conclusions, en fonction desquelles nous pourrons engager une réflexion sur les suites à donner. En sachant bien sûr qu'il ne faut pas perdre de vue qu'engager une procédure judiciaire auprès d'une juridiction internationale va sûrement être très long et nous coûter très cher ; pour gagner quoi ? On ne le sait pas. Il faudra vraiment réfléchir aux suites éventuelles que nous donnerons aux conclusions de ce cabinet d'avocats.
Notre deuxième réponse a été de leur demander de récupérer les structures des lanternes qui se trouvent actuellement stockées à Alphacan, et qui sont toujours leur propriété. Je leur ai donné pour date limite le 15 février, date au-delà de laquelle j'appliquerai un loyer qui, pour 4500 mètres carrés, s'élèverait à 5000€ par mois. »

Alice GAUTREAU : « Rétroactivement le loyer ? »

Martine SOUQUET : « Non, parce qu'on ne peut introduire de rétroactivité tant que le contrat est actif ; garder les structures à Gaillac faisait partie du contrat. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je n'étais pas à la réunion. J'entends ce que vous dites madame le maire, je ne mets pas en doute votre volonté de défendre les intérêts des Gaillacois. Que l'on aime ou pas le festival, que l'on soit ami ou pas avec son promoteur, il faut défendre l'intérêt général et mettre de côté ses intérêts personnels et familiaux. Et je vous suis complètement là-dessus. J'aimerais qu'il y ait un débat au sein du conseil municipal. Parce que ce festival, vous en avez été les promoteurs, vous l'avez défendu bec et ongles contre d'autres personnes qui n'étaient pas forcément pour. Je parle pour moi, je parle pour d'autres. Aujourd'hui, j'aimerais que les gens parlent. Pas uniquement les premiers intéressés comme vous, mais d'autres élus qui l'ont défendu : je pense à monsieur Ribes, à monsieur Issard, je pense à plein d'élus. Aujourd'hui, je vous trouve bien passifs à propos de ce festival. Vous nous avez traités parfois d'imbéciles, mais ce n'est pas très grave, c'est le débat politique. Vous êtes bien passifs, et j'aimerais savoir pourquoi. »

Martine SOUQUET : « je vais laisser la parole aux personnes que vous avez citées, mais je voudrais rappeler que ce festival a apporté beaucoup au territoire et qu'il faudrait tout de même le reconnaître. Je ne parle pas simplement de Gaillac, mais de l'ensemble du territoire, au niveau des commerces, des hôtels, des chambres d'hôtes, des restaurateurs. Et je peux vous donner quelques chiffres pour la ville de Gaillac : au niveau des

investissements voirie et vie quotidienne, de 2014 à 2018, nous étions en moyenne entre 500 et 600 000 € ; en 2019, nous sommes passés à 1,2 million ; et en 2020, nous avons réalisé 1,1 million d'€ d'investissement. C'est grâce au festival des Lanternes que nous avons pu le faire. Pour les chambres d'hôtes, la taxe de séjour a augmenté de façon considérable. »

Jean-Marc AGUERRE : « Si je peux me permettre, elle a rapporté combien la taxe de séjour ? »

Francis RUFFEL : « la taxe de séjour en janvier 2019 était de 10 750 € précisément ; en janvier 2020 de 19 698€, ce qui n'est pas neutre ; en décembre 2019, 17 920€ ; et en décembre 2020, 4 200€. »

Jean-Marc AGUERRE : « nous n'allons pas faire un débat financier. J'essaie de réaliser l'audit avec les éléments à ma disposition, et je remercie la mairie de me les avoir donnés, même si je ne les ai pas tous eus. La question qui pèse, l'épée de Damoclès, c'est combien doit-on en arriéré d'impôts ? Vous parlez de quelques sommes comme la taxe de séjour qui s'élève à 19 000€. C'est quand même très inférieur aux arriérés d'impôts ; quelle est la fourchette ? Je voulais parler du principe de ce festival, au-delà du débat chiffré, vous avez présenté des comptes en conseil municipal, puis d'autres comptes aux services fiscaux manifestement. Aujourd'hui, pourquoi tant de défaitisme ? Je suis très surpris. »

Martine SOUQUET : « Pour toute manifestation municipale, nous préparons le budget de l'événement sans tenir compte des frais de personnel. Par contre, quand on nous demande de payer l'impôt sur les sociétés, il est évident que nous calculons tout, comme le ferait une entreprise, en incluant l'ensemble des frais, et notamment les frais de personnel. »

Thomas DOMENECH : « Je suis assez gêné par le ton du débat. Ce partenariat a été voté le 25 novembre 2017, suite à l'intervention du tribunal administratif qui demandait la présentation du contrat des lanternes en séance, ce qui n'avait pas été le cas le 6 juillet. Sur la délibération, il y a un seul vote contre, le mien. Pour ce qui est d'une partie de l'opposition, elle s'est abstenue. Mais à l'Agglomération, le groupe apparenté PS qui s'était abstenu ici a voté les subventions au festival des lanternes. Donc pourquoi je suis mal à l'aise ? Parce que certains Gaillacois se sont sentis quand même bien seuls, pour avoir finalement raison 2 ans après. Donc aujourd'hui se pose la question des responsabilités. Les responsabilités juridiques ont été en partie établies. Pour les responsabilités politiques, chacun se fera son avis. Mais il faut maintenant assumer ses responsabilités dans les débats vis à vis des Gaillacois. Dans les groupes présents aujourd'hui, il y en a qui crient beaucoup, mais qui, sur l'instant, n'ont pas agi, ont subventionné, ont voté pour. Mais face à ce contrat dont on disait à l'époque qu'il était trop grand et mal taillé pour Gaillac, force est de constater qu'il n'y a eu qu'un seul vote contre. Un seul ! Une fois dit ça, il faut sortir un peu du café du commerce, et aborder la problématique de l'obligation légale. Une mairie est tenue de faire respecter ses droits comme n'importe quelle collectivité, n'importe quelle institution, et doit être insoupçonnable sur son effort juridique pour récupérer ses créances ou faire respecter ses droits. Cela pèse sur la majorité et sur l'ensemble des élus. Cela pèse presque même aussi sur la direction générale des services. S'il y a irrégularité dans la rupture du contrat de la part du Lantern Group, ce qui est possible, nous avons quasiment l'obligation de poursuivre. Sauf que tout le monde a validé un contrat de droit privé et d'arbitrage international, où la souveraineté juridique française ne vaut pas, ce qui nous oblige à nous orienter d'abord vers un centre de médiation des routes de la soie, avec ses règles propres, et ensuite, si ça ne marche pas, vers un tribunal d'arbitrage international de droit suisse. Et dans ce cas, cela risque de coûter très cher. Concernant l'expertise juridique, vous l'avez entamée, et nous nous en félicitons. Pour ça nous sommes tout à fait d'accord. Une expertise des coûts devra être intégrée dans ce processus, pour savoir ce que la ville pourra supporter ou pas. Mais dans tous les cas, la décision quelle qu'elle soit nécessite, au vu de l'unanimité de l'assemblée sur le vote de ce contrat, donc de sa légitimité, mais aussi au vu des obligations légales de poursuite, une transparence démocratique absolue.
Nous attendons effectivement les réponses de votre expertise juridique. Nous voulons bien évidemment recevoir communication des documents du cabinet d'avocats, parce que la transparence l'exige, et que la prise de décision d'agir ou de ne pas agir nécessitera un vote. Donc que l'on soit d'accord ou pas d'accord, il faudra bien qu'on la prenne ensemble, même si nos votes sont différents. Chacun pourra se positionner à ce moment-là. Vous nous avez gracieusement fourni, et c'est un geste important, les déclarations fiscales, c'est-à-dire les déclarations en termes d'impôts sur les sociétés relatives au festival des lanternes. Nous n'en sommes pas à 1 million d'euros madame Souquet. Ce n'est pas le festival des lanternes qui a payé les routes de la ville. Quand on retranche l'impôt sur les sociétés, nous en sommes à 70 000€. Nous nous basons sur les déclarations fiscales, ce sont bien les bénéfices déclarés. Vous nous avez donné ce que vous avez déclaré au fisc, et nous ne savons toujours pas que sera le redressement fiscal sur la TVA. Sur la TVA, il y a bien eu une action au tribunal administratif. »

Francis RUFFEL : « Non ! Le taux de TVA était de 10%. Excusez-moi monsieur Domenech mais vous poussez le bouchon un peu trop loin. »

Thomas DOMENECH : « Au départ il n'était pas de 10, puisque vous aviez classé l'événement en animation culturelle. Ce n'était pas les mêmes taux de TVA. C'est vous qui me prenez pour un lapin de six semaines ! »

Francis RUFFEL : « nous avons une réponse écrite de l'administration fiscale, donc nous savons de quoi nous parlons. »

Thomas DOMENECH : « Communiquez-là ! J'ai demandé cette lettre et je ne l'ai pas eue. Vous pouvez m'expliquer ce que vous voulez, mais lorsqu'une activité est considérée comme commerciale, le taux de TVA n'est pas le même que pour une activité culturelle. Donc forcément, il y a un réajustement. Il y a des conséquences sur la TVA ! »

Francis RUFFEL : « Non, le taux de TVA est clair, net et précis. »

Jean-Marc AGUERRE : « Si vous permettez, j'ai pris le document que vous m'avez transmis. Mis bout à bout, le premier festival représente 300 000 € de résultat fiscal, une fois que l'on a enlevé toutes les charges. Le deuxième, c'est 229 000 €. Le troisième c'est 300 000€. Au total, sur trois exercices, cela fait 800 000 €. Aux élus, vous présentez un résultat d'un million d'euros, et vous présentez aux services fiscaux ce résultat moins les charges de personnel. »

Martine SOUQUET : « Mais ces agents nous les payons de toute façon, ce sont des frais incompressibles. Une collectivité qui organise une manifestation, en principe, ne tient pas compte des frais de personnel. Le budget du salon du livre n'inclut pas les frais de personnel. Par contre, si l'Etat veut nous imposer comme une société, il est normal que nous calculions tous les frais, y compris les frais de personnel. »

Jean-Marc AGUERRE : « donc il aurait fallu présenter aux élus le résultat net qui n'était pas d'un million d'euros, mais qui était plutôt de 300 000 € par an, ce qui est beaucoup plus modeste. »

Martine SOUQUET : « mais ce n'est pas 300 000 € monsieur Aguerre. Les frais de personnel auraient été les mêmes sans le festival. »

Jean-Marc AGUERRE : « il faut aussi se rappeler d'une chose, c'est que pendant que nous récupérions 300 000 €, c'est le chiffre, le partenaire chinois a pris sur 3 ans 5,6 millions. »

Francis RUFFEL : « Monsieur Aguerre, vous oubliez peut-être que les chinois ont fabriqués les ustensiles, les ont transportés, ont eu des frais. Vous devriez leur appliquer le même raisonnement. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je rappelle que les agents municipaux ont travaillé pour les chinois, ainsi que les bénévoles. Ils ont travaillé pour le bénéfice des Chinois. Donc moi aujourd'hui je voudrais savoir où se trouve l'enrichissement collectif. Vous parlez d'attractivité. Gaillac est devenue plus connue. Mais pendant ce temps, la société Delmas fermait, et Alphacan… Ça n'a pas amené d'emplois pérennes, cela n'a rien amené !
Moi je ne suis pas contre le débat. Je souhaite que tout le monde exprime ce qu'il a sur le cœur, et je suis bien étonné, je vous le dis encore une fois, par votre abattement ; vous acceptez tout cela sans manifester quoi que ce soit, ça m'étonne ! »

Francis RUFFEL : « Monsieur Aguerre, on ne peut pas faire la corrélation entre le festival des lanternes et l'arrêt des meubles Delmas. C'est regrettable ! »

Philippe ISSARD : « Monsieur Aguerre, je vais vous répondre. Tout d'abord, je remercie monsieur Domenech d'avoir rappelé qui a voté pour, qui a voté contre, qui s'est abstenu à l'époque. Je n'étais pas autour de cette table, mais je m'étais engagé en faveur du festival des lanternes et nous étions déjà en face l'un de l'autre monsieur Aguerre. Mon engagement a été très honnête dès le départ. J'ai imaginé une belle aventure pour Gaillac, pour les Gaillacois, pour nos vignerons, pour nos commerçants et pour toutes les forces économiques et culturelles de la ville. Aujourd'hui, je suis très fier de mon engagement aux côtés de 200 bénévoles, qui étaient très heureux de participer à cette aventure ; aventure qui a été portée par l'équipe municipale aux affaires avec beaucoup d'allant, d'opiniâtreté et d'honnêteté. Aujourd'hui le festival des lanternes est parti à Blagnac, porté par un investisseur. Ce n'est pas pour cela que je suis moins fier de mon engagement. A cette table, j'ai la chance de faire partie du groupe qui a porté un beau projet politique qui lui a permis d'être élu. Un projet ambitieux que nous essayons de mettre en œuvre tous les jours, contre vents et marées. Et ça aussi, j'en suis très fier. Je n'irai pas plus loin dans mon intervention, parce que ça serait me donner en spectacle. Mes propos ne visaient pas monsieur Bataillou qui, un soir de campagne électorale, à la fin d'un conseil municipal, est venu me voir, et je l'en remercie, pour s'excuser auprès de moi de l'état d'esprit et de la manière dont était conduite la campagne par

certains membres du groupe Union pour Gaillac qui sont enfin arrivés à cette table après des efforts démesurés. Donc je garde ma fierté. Je suis concentré sur le projet comme nous le sommes tous. Je suis certain de l'honnêteté de Martine Souquet. Je suis certain de la transparence dont elle va faire preuve. Et je suis certain qu'elle défendra bec et ongles les intérêts des Gaillacois, ce qu'elle a commencé à faire en toute transparence vis-à-vis de vous.
L'interprétation des chiffres, nous en avons eu la preuve ce soir de manière lamentable, est diverse et variée. On fait dire aux chiffres ce que l'on veut. Moi, ce que je constate, c'est que le festival des lanternes a apporté énormément à Gaillac, en termes de notoriété notamment. L'aventure est terminée, nous passons à autre chose maintenant, nous nous projetons vers l'avenir au travers du projet que nous avons porté pendant la campagne et que nous mettons en œuvre. Vous en serez les opposants ou les partenaires, c'est à vous de choisir. »

Daniel RIBES : « Monsieur Aguerre, oui j'ai beaucoup défendu le festival, j'ai même fait partie du comité de soutien qui s'est constitué suite aux attaques de l'automne 2017. Donc c'est avec beaucoup de fierté que j'ai défendu cet événement, principalement en tant que commerçant. C'était légitime. Et comme le dit Martine, on ne peut pas du tout nier le bénéfice de ce festival pour Gaillac. Malheureusement, il n'est plus là. Je pensais que vous seriez content puisque vous vous êtes battu contre cet événement pendant 3 ans. Aujourd'hui vous semblez regretter que le festival ne soit plus là. C'est plutôt à vous de nous donner l'explication de cette attitude.
Nous, nous n'allons pas crier sur tous les toits "c'est malheureux, c'est malheureux". Même si je suis le premier déçu en tant que commerçant. Mais nous faisons partie d'une équipe qui va trouver d'autres projets pour l'hiver prochain et continuer à animer la ville. »

Jean-Marc AGUERRE : « Sur ce point, que l'on soit bien clair, nous mettons de côté l'intérêt personnel. Depuis 2017, les mots que j'ai utilisés, ceux de ploucs et de festival kitch, ont été repris par l'ancien maire. Très bien, je les ai assumés : j'étais citoyen, tout seul devant ma petite page Facebook, et je faisais mon petit bruit, mon petit buzz, comme l'idiot numérique que je suis, comme nous le sommes tous. Mais je voudrais vous rappeler, monsieur Ribes, qu'aujourd'hui je siège autour de la table en tant qu'élu et je mets de côté mon intérêt et mon avis personnel sur cette question. Je me rappelle qu'au mois d'août dernier, monsieur Patrice Gausserand a annoncé la tenue du 4e festival des lanternes. Ce matin, j'ai retrouvé dans la presse cette annonce. Aujourd'hui, Patrice Gausserand, promoteur d'événementiel avec sa société, se dédit. Une parole a été donnée aux Gaillacois. Il faut respecter cette parole, et nous défendons l'intérêt général. Ma question aujourd'hui porte sur l'intérêt général et je mets de côté mon intérêt personnel. Pour ma part, je n'aimais pas ce festival pour x raisons, politiques, écologiques, sociales. Je le trouvais mal fagoté, je nous trouvais trop petit pour un tel projet qui ne nous apporterait rien, qui ne serait que de la poudre aux yeux. Je comprends que d'autres aient pu l'apprécier, comme monsieur Issard. Je peux le comprendre, mais je peux le combattre aussi. Et c'est mon devoir citoyen de le faire. On ne peut pas me retirer ce droit-là monsieur Issard. Etre opposés n'interdit pas de discuter. L'intérêt général gagne toujours, et la démocratie n'est pas un spectacle monsieur Issard, c'est un débat nécessaire pour prendre la meilleure décision ensemble. »

Jean BATAILLOU : « je voudrais revenir sur les raisons de notre abstention. Au départ, l'ancien groupe a combattu, non pas le festival, mais sa forme juridique, notamment l'absence de contrat lors du premier conseil municipal. C'est pour cela qu'il y a eu ce recours au tribunal administratif. Le juge administratif a ordonné de présenter ces éléments en conseil municipal. Les ayant obtenus, nous nous sommes abstenus car nous ne partagions pas le montage juridique. Le groupe majoritaire portait ce projet, et nous l'avons laissé le conduire : pendant tout le reste du mandat, vous avez pu noter que nous nous sommes abstenus sur les votes liés au festival.
Concernant l'Agglomération, nos votes n'étaient pas pour ou contre le festival ou le contrat, mais concernaient l'intervention de l'intercommunalité par rapport au financement et à l'accueil de partenaires sur le volet économique. Il ne nous a pas semblé opportun de voter contre ces éléments complémentaires de financement.
Ce qui se passe aujourd'hui démontre le bienfondé de mon combat de l'époque, c'est-à-dire la nature du montage juridique. Le partenaire Lantern Group quitte le navire en dehors des délais prescrits dans le contrat. A ce jour, d'après la lecture juridique que je fais du contrat, ce dernier n'est pas suspendu. Il est resté en l'état depuis 2017 puisque aucun avenant n'a été signé entre la mairie et Lantern Group, aucun avenant n'est passé en conseil municipal. Donc à ce jour effectivement, la collectivité doit défendre l'intérêt général par rapport à cet engagement pris par l'ensemble du conseil municipal, même s'il y a eu des abstentions, et un seul vote contre lors du conseil du 25 novembre.
Aujourd'hui, nous avons un partenaire qui quitte le navire, alors que des déclarations faites au mois de juillet annonçaient une pérennisation du festival. Donc il semble de bon aloi d'analyser ce qu'il y a lieu de faire. Concernant l'analyse juridique, je ne suis pas convaincu, comme le dit Thomas Domenech, que cela coûtera des fortunes. Tout dépendra de l'angle d'attaque, parce qu'il y a un volet administratif, un volet commercial et un volet international. Nous ne sommes pas obligés d'attaquer sur tous ces sujets, mais nous devons faire respecter les engagements qui ont été pris collectivement, même si nous n'étions pas d'accord sur l'ensemble du contrat. »

Dominique BOYER : « L'honnêteté de madame Souquet n'a jamais été mise en doute, là-dessus il n'y a pas de problème. Mais je pense qu'au niveau financier, il faudra bien à un moment où un autre que l'on fasse un bilan global et simple pour que les Gaillacois arrivent à comprendre combien nous avons gagné, combien nous avons dépensé, où est passé cet argent soi-disant pharaonique et combien les Chinois ont gagné. Je crois que les Gaillacois ont besoin de ça, parce que nous avons tous les jours des questions sur le financement des lanternes. Quand les Gaillacois regardent le conseil municipal, les 3/4 ne doivent rien comprendre à nos débats budgétaires. Il faut être clair et simple. »

Martine SOUQUET : « Je vous rappelle quand même que le budget a été validé à la fois par le trésorier, par le contrôle de légalité de la Préfecture et par la chambre régionale des comptes. Et je terminerai là-dessus, la chambre régionale des comptes dit, je lis : *"un succès incontesté, le succès et la notoriété de ce festival se sont imposés pour sa première édition, et les échos de sa réussite sont unanimes. Par ailleurs, les retombées attendues ne sont pas uniquement économiques et dépassent l'aspect conjoncturel. Si les effets seconds attendus à court et moyen terme sont une augmentation de l'attractivité touristique générale dans le secteur géographique de Gaillac, l'ordonnateur mise sur la nouvelle notoriété de la ville comme levier d'attractivité résiduelle."*
La chambre régionale le dit, voilà. »

Thomas DOMENECH : « lisez jusqu'au bout madame. Le risque juridique, le risque financier. La chambre régionale des comptes signale qu'il faut urgemment revoir la structure financière juridique pour trouver des partenaires. Elle mentionne la mise en danger les comptes de la commune, c'est clairement dit. Ce qui est dit aussi c'est qu'il n'y a aucune ….....inaudible. Donc il faut arrêter d'interpréter ce que disent les juges de la cour des comptes. Ils estiment que le festival peut être un succès commercial, mais qu'il faut tout revoir parce que nous sommes trop petit. Ils confirment bien ce que j'ai dit dès le début, ce que vous avez contesté, sur les fameux montants payés par la ville. C'est-à-dire qu'ils ne constatent aucune…inaudible… de nouveaux financements de la commune. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je suis nouvel élu comme beaucoup d'entre nous autour de cette table, donc je n'étais pas présent aux délibérations. Je pense que si j'y avais été, effectivement, vu ma sensibilité de citoyen par rapport à ce type d'événements, j'aurais certainement voté contre, sans état d'âme. Mais je pense que nous n'en sommes plus à être pour ou contre le festival. Je n'ai aucun doute moi non plus sur votre probité, je peux en avoir peut-être sur celle de votre prédécesseur, puisqu'il se retrouve organisateur du festival de Blagnac. Mais ce n'est pas le sujet. En tant que citoyen, en tant qu'élu, j'attends de la majorité qu'elle fasse tout son possible pour défendre les intérêts de Gaillac et qu'elle ne mette pas la poussière sous le tapis. Si effectivement le fameux article 70 du contrat permet d'envisager des réparations pour la commune, allons-y. Ne soyons pas les dindons de la farce ! Pour répondre à monsieur Ruffel, concernant la masse salariale, effectivement, à partir du moment où l'administration fiscale dit "c'est un événement commercial, ça n'est pas un événement culturel", il est normal que la mairie retire les charges et la masse salariale du bilan. Par contre, ce qui m'interpelle en tant que citoyen, puisque nous parlons de 600 000 € environ par édition, c'est que les contribuables n'ont pas payé pour que les agents publics soient mis au service d'un événement commercial. »

Martine SOUQUET : « Et culturel. »

Francis RUFFEL : « Les agents n'ont pas travaillé 12 mois de l'année pour le festival, je pense qu'il faut en convenir. »

Gabriel CARRAMUSA : « Si l'on regarde le tableau qui a été fourni, pour certains agents cela se compte quand même en mois. J'ai cru voir qu'une personne avait travaillé 9 mois sur l'événement. »

Francis RUFFEL : « Je pense qu'autour de la table, personne ne peut minimiser l'impact de ce festival des lanternes sur le territoire. Et il ne faut pas oublier les bénévoles, ce que cela a généré en termes de lien social. Ils étaient vraiment volontaires, nous ne sommes pas allés les chercher, et ils sont maintenant sûrement un peu anéantis. »

Alice GAUTREAU : « Il y a bien d'autres causes pour lesquelles ils peuvent être bénévoles, alors il n'y a pas de problème. »

Francis RUFFEL : « sans nier les effets négatifs, notamment auprès des riverains, le festival a vraiment eu des effets positifs bien supérieurs à ses inconvénients. Qu'ensuite nous engagions en justice telle ou telle action, nous le ferons si c'est ce qui est décidé. Mais je pense qu'il faut que nous soyons tous d'accord là-dessus. »

Martine SOUQUET : « Et je terminerai en disant que de toute façon, c'était un choix politique d'organiser le festival. Effectivement, des agents ont beaucoup travaillé sur cet événement mais c'était un choix politique. »

Gabriel CARRAMUSA : « C'est un choix politique, c'est bien ce que je vous reproche effectivement. »

Alice GAUTREAU : « Pour l'anéantissement des bénévoles, il ne faut pas s'inquiéter. Il existe plein d'autres causes à supporter, qui ne rapportent pas forcément d'argent à des groupes chinois au service d'un régime oppresseur. Après, si vous voulez donner votre temps à des gens qui vous exploitent, tant mieux pour vous. Mais il y a plein d'autres causes, c'est facile à trouver. Donc les bénévoles anéantis, laissez-moi pleurer. »

Gabriel CARRAMUSA : « J'avais une question, elle n'a pas eu le temps d'être écrite compte tenu des délais. J'aimerais pouvoir vous la poser malgré tout. Vous avez été interpellée par un courrier de syndicats d'enseignants concernant la carte scolaire pour la rentrée 2021-2022. Sur Gaillac, nous avons eu une fermeture de classe à la Voulte, et une ouverture à Louise Michel. Par contre, l'ouverture programmée à la Clavelle ne se fera pas. Donc je souhaitais vous interpeller par rapport à ça. Vous avez dû être au courant de la situation, puisqu'avec un professeur absent pendant pas mal de temps, ils se sont retrouvés avec des classes de 40 élèves. »

Martine SOUQUET : « Pas 40 élèves non. »

Gabriel CARRAMUSA : « Si si. Cela m'a été confirmé. »

Martine SOUQUET : « Quelle classe ? »

Gabriel CARRAMUSA : « En fait, il n'y a pas de remplaçant disponible, et le temps que l'éducation nationale en délègue un, les élèves sont répartis entre les différentes classes. Sur l'Agglomération, nous en sommes à huit fermetures de classes, et je ne compte pas celles qui n'ouvriront pas comme à la Clavelle. Donc ma question est : est-ce que vous allez interpeller l'éducation nationale, l'inspection académique ? Est-ce que vous allez interpeller la préfète ? je pense que la voix des élus doit servir à dire stop, ça suffit. Nous avons toujours moins de services publics, et un service public qui se détériore. »

Martine SOUQUET : « J'en ai déjà beaucoup parlé avec l'inspectrice d'Académie. Il faut quand même que vous sachiez qu'il y a une baisse d'effectifs nationale. A la Voulte, il y a 2 ou 3 ans, nous avions 105 élèves, et actuellement, nous en sommes à 80, et il y en aura beaucoup moins à la rentrée prochaine. Ceci dit, nous sommes en train de revoir la carte scolaire. »

Gabriel CARRAMUSA : « Les classes sont très faciles à fermer s'il n'y a pas de mobilisation. Par contre, elles sont difficiles à ouvrir. Si nous parlons du développement démographique de Gaillac, nous savons que nous gagnons des habitants régulièrement. Donc pourquoi fermer des classes ? A la maternelle, des parents préfèrent maintenant inscrire leurs élèves dans le privé parce qu'ils sont passés à la semaine de 4 jours. »

Martine SOUQUET : « Mais ça c'est un autre problème. Vous mélangez. »

Gabriel CARRAMUSA : « C'est juste peut-être deux explications. »

Martine SOUQUET : « A propos des ouvertures et des fermetures, je suis arrivée en 2014 au conseil municipal et je crois qu'en 2014 ou 2015, il y a eu une fermeture de classe à Louise Michel. J'avais proposé une motion pour déplorer cette fermeture de classe que je ne jugeais pas cohérente. Et cette année ils rouvrent. Les effectifs avaient baissé, ils remontent. Sincèrement, je me bats effectivement pour qu'il n'y ait pas de fermetures de classes, mais à la Voulte c'est difficilement défendable, parce que la baisse des effectifs est importante cette année. Nous allons cependant revoir la carte scolaire. Mais, quoi qu'il en soit, cela ne changera pas grand-chose pour la Voulte, c'est comme ça. »

Gabriel CARRAMUSA : « Mais il est clair que nous pouvons nous battre et nous défendre. Si rien n'est fait rapidement, ce sera acté en commission. »

Martine SOUQUET : « malheureusement les chiffres parlent, et il sera difficile de contester cette fermeture à la Voulte parce que les effectifs ont vraiment beaucoup baissé. »

Dominique BOYER : « Combien faut-il d'élèves par classe pour obtenir une ouverture ? J'ai entendu parler de 35 élèves. »

Martine SOUQUET : « Non, c'est faux, ce n'est pas 35 élèves pour avoir une ouverture. Si j'avais su que vous poseriez cette question, je vous aurais amené le graphique utilisé pour décider des ouvertures ou des fermetures. Actuellement, le recteur d'académie tente au maximum de réduire le nombre moyen d'élèves par classe. Mais

dans le cas qui nous intéresse, il y a vraiment une baisse d'effectifs importante, notamment sur les maternelles. Et il s'agit d'un phénomène national. »

Gabriel CARRAMUSA : « Peut-être que si l'on faisait valoir les projections à 2 ou 3 ans en termes de population sur Gaillac, cela pourrait se défendre. Nous ne pouvons pas en permanence raisonner en termes comptables. Si l'effectif tombe à 21 ou 22 élèves, une classe ferme pour que les autres se retrouvent à 26, 27, 28. Je pense qu'il s'agit vraiment d'un sujet qui pourrait être porté au niveau de l'Agglomération, et où Gaillac, première ville du territoire, pourrait jouer un rôle moteur. Parce qu'encore une fois, cela concerne 8 autres villes de l'Agglomération, et là je ne parle que de 8 classes fermées, je ne parle pas de Graulhet où 2 ouvertures programmées ne se feront finalement pas. Et je n'évoque même pas le manque d'effectifs au niveau de l'éducation nationale, ce n'est pas le sujet. »

Martine SOUQUET : « Graulhet fait le dédoublement des classes de CP/CE1 quand même. Mais je vous montrerai que la baisse se voit d'année en année. Nous en reparlerons si vous voulez, dans une commission scolaire. Je vous montrerai le tableau des effectifs. »

Gabriel CARRAMUSA : « on nous a en effet montré les effectifs de la rentrée dernière. Mais je pense que ce n'est pas le seul élément à mettre en avant, surtout pour un élu. On ne peut pas raisonner uniquement en termes comptables. Nous pouvons mettre en avant les projections démographiques positives pour Gaillac. Tout à l'heure, vous citiez le rapport de la cour régionale des comptes. Ce document souligne que, compte tenu de l'évolution démographique de la ville, il faudra peut-être prévoir l'ouverture d'une nouvelle école, en tout cas de sept classes supplémentaires. C'est maintenant qu'il faut agir, parce que dans 10 jours il sera trop tard, la commission se sera réunie, tout aura été acté. Je crois que c'est dans le Puy-de-Dôme que les élus sont montés au créneau, ont manifesté devant l'inspection académique, et ont été entendus. Alors je ne sais pas s'ils auront gain de cause, mais en tout cas, ils ont fait ce qu'ils pouvaient faire pour limiter les fermetures de classes. »

Martine SOUQUET : « D'accord. Nous pouvons voir ce que nous pouvons faire avec l'Agglomération, mais comme je vous le dis, pour ce qui est de la fermeture de la Voulte, sincèrement, je pense qu'elle est difficilement défendable. »

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H40